

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le sept janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS, Laurent VOISIN
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absentes : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS-

Mme Sylvie LAME a été élue secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 1-2016- Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 198 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités et établissements territoriaux ;

Décide que :

Article 1^{er} :

La commune charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2017 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La commune précise que le contrat devra garantir les risques suivants :

- Personnel affilié à la CNRACL
Décès, accidents ou maladie imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/adoption
- Personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires) :
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet du 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

DCM 2-2016 - Indemnité du maire

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2123-20 du code général des collectivités territoriales, modifiée par la loi n°2013-403 du 17 février 2013,

Vu l'article L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2123-23 du code des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention,
DECIDE :

- A compter du 1^{er} février 2016, l'indemnité de fonction du maire est fixé comme suit :

FONCTION	NOM	INDEMNITE En pourcentage de l'indice 1015
maire	Jean DUFRESNE	18.3

DCM 3-2016 - Enfouissement du réseau éclairage public Rue de la Mairie et Rue de L'Ouche d'or - Demande de subvention au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Départemental d'Indre et Loire va refaire la chaussée de la rue de la Mairie et rue de l'Ouche d'or et qu'il serait judicieux d'enfourer le réseau d'éclairage public et d'installer de nouveaux candélabres.

Il présente un devis de l'entreprise CITEOS qui s'élève à 10 830.60 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 contre et 3 abstentions :

- émet un accord de principe sous réserve de l'obtention de subventions.
- sollicite une subvention auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.
- autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DCM 4-2016- Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.1111-2, L. 1111-3, L.1111-4, L.1111-10, L.3232-1 et L.3233-1.

Vu le règlement général du FDSR tel que voté par l'Assemblée Départementale,

M. Le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2016 du projet d'enfouissement de réseaux téléphonique et électrique dans la rue de la mairie et la rue de l'Ouche d'Or, au titre du FDSR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 contre et 3 abstentions :

- approuve le plan de financement tel que figurant ci-après,

	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	26807.37 €	
Subvention SIEIL		7236.49 €
FDSR		8575.00 €
Autofinancement		<u>10995.88 €</u>
TOTAL	<u>26807.37 €</u>	<u>26807.37 €</u>

- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FDSR d'un montant de 8575.00 €
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

DCM 5-2016-Dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 (DETR)

M. le maire rappelle à l'assemblée la délibération n°55-2015 concernant l'agenda d'accessibilité programmée. Il précise qu'il semble opportun de réaliser les travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Le montant de cette opération s'élève à 26807.37 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 contre et 3 abstentions :

- émet un accord de principe sous réserve de l'obtention de subventions.
- sollicite une subvention au titre de la DETR 2016.
- Adopte le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des travaux	26807.37 €	
DETR 2016		8042.11 €
Conseil Départemental		8575.00 €
Autofinancement	<u> </u>	<u>10190.26 €</u>
TOTAL	26807.37 €	26807.37 €

- autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DCM 6-2016-Cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme HERIN ont déposé une requête auprès du Tribunal administratif concernant la ré-implantation d'une stèle surmontée d'une croix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne pouvoir au Maire de représenter la commune en justice
- désigne la société civile professionnelle d'avocats CEBRON de LISLE-BENZEKRI pour l'assister à cette fin.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DCM 7-2015- Projet de Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec les communes de ST PATRICE- ST MICHEL SUR LOIRE et LES ESSARDS

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été contacté par les maires des communes de ST PATRICE, ST MICHEL SUR LOIRE et LES ESSARDS afin de créer un nouveau RPI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de sursoir à sa décision dans l'attente d'informations complémentaires.

Questions diverses

Chaudière du Stade

La commande sera passée très prochainement.

Commission -finances-

Elle se réunira mercredi 20 janvier 2016 à 20 h pour examiner le compte administratif et les subventions versées aux associations.

Marché de Noël

Mme LANDRY informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 500 € à la commune pour l'organisation du marché de Noël.

Validation de services d'un agent

M. le maire informe l'assemblée qu'un agent a demandé la validation de ses services. Coût pour la commune : 4043.19 €.

Panneaux

Vincent Cuisinier sollicite l'autorisation d'installer un panneau réglementaire sur un support appartenant à la commune. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Pierre VASSEUR signale que la Communauté de communes du Pays de Bourgueil étudie le projet d'une signalisation homogène sur le Bourgueillois.

Terrain de tennis

Les poteaux de clôture, côté Sud, ont été renforcés.

Commission -bâtiments-

Scène de la salle des fêtes : Les pendrillons ont été démontés et lavés. Des devis sont en cours pour refaire la peinture.

Des cendriers ont été installés près des issues de secours de la salle des fêtes.

Place Jean et Josette LEBRUN

Les commissions -bâtiments- et -communication- vont étudier le déplacement et la rénovation du panneau d'informations existant.

Tour de table

Sandrine LANDRY

Organisation de la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le 22 janvier 2016 à 19 h. Elle se propose de faire la décoration de la salle et demande aux conseillers de préparer des amuse-bouche.

La commission -communication- se réunira mercredi 10 février 2016 à 20 h.

Viviane PAVAN

Une réunion de la commission voirie aura lieu le 4 février 2016 à 20 h. Le Conseil Municipal demande qu'Alexandre MENARD et Nicolas ROLLAND soient membres de cette commission. Ils seront désignés par délibération lors du prochain Conseil Municipal.

Alexandre MENARD

Il se renseigne concernant des aménagements sécuritaires sur la RD 35 et sur la possibilité d'implanter un abribus à la Perrée.

Il demande à avoir des renseignements sur les ordres du jour avant la réunion du Conseil.

Le Maire,
J. DUFRESNE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le trois décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Gérard LANDAIS
Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absents : Mesdames Bénédicte LAURENT - Laurence COLLIGNON-THOMAS-
Monsieur Laurent VOISIN

M. Nicolas ROLLAND a été élu secrétaire.

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité.

DCM 69-2015- Schéma départemental de coopération intercommunale

DCM 70-2015- Décision modificative N°2

Jean DUFRESNE	
Pierre VASSEUR	
Sandrine LANDRY	
Viviane PAVAN	
Florence CHAVENEAU	
Laurence COLLIGNON-THOMAS	Absente
Manuela GUERRA	
Sylvie LAME	
Bénédicte LAURENT	Absente
Gérard LANDAIS	
Alexandre MENARD	
Paul PENET	
Nicolas ROLLAND	

Laurent VOISIN	Absent
----------------	--------